



BOUZIGUES

La Perle de Thau...



LETTRE D'INFORMATION
n°4



L'IRRESPONSABILITÉ DES ÉLUS FRONDEURS, UN DANGER POUR NOTRE SI BEAU VILLAGE.

Chères Bouzigaudes, chers Bouzigauds,

Lors du dernier conseil municipal, 9 des 10 élus frondeurs ont une nouvelle fois confirmé qu'ils agissaient contre l'intérêt des Bouzigauds.

Si vous, vous étiez élu, que préféreriez-vous ?

Que le terrain constructible privé situé derrière la plage de la Pyramide accueille des immeubles avec 96 logements et ses 150 voitures ? Ou bien qu'il accueille seulement 14 villas, dont 1 lot cédé à la commune pour loger des jeunes Bouzigauds avec accès aux personnes à mobilité réduite, ainsi que la restitution pour 1 € de plus de 1100 m² de bande littorale afin de la préserver ?

Et bien, ces élus frondeurs Pierre BRAS, Françoise CHASTEL, Jean Jacques CHASTEL, Magalie ARCHIMBEAU, Vincent RAMOS, Michel KIMEL, Colette NARCHAL, Jean Christophe DARNATIGUES et Guillaume FERRER ont décidé qu'il valait mieux construire plus, toujours plus – la délibération n°D-2024-070 est consultable sur le site de la mairie.

Ils nous ont habitués aux décisions contestables en matière d'urbanisme, certains d'entre eux manœuvrant pour rendre constructibles des parcelles naturelles qui leur appartiennent.

Si le doute n'est pas permis pour comprendre leurs motivations sur des terrains qui leur appartiennent, cette décision prise en conseil municipal traduit, encore une fois, **leur volonté de saboter notre village et de trahir votre confiance.**

Ils ont rejeté les projets pour lesquels vous nous avez portés aux responsabilités, comme la salle d'expression corporelle ou l'aménagement du plateau sportif avec son boulodrome – délibération n°D-2024-027.

Ils ont engagé le retrait de certaines des délégations de signature qui m'avaient été confiées – délibération n°D-2024-020.

Ils paralysent l'action municipale.

Ils espèrent maintenant récupérer le seul pouvoir qui reste du ressort exclusif du Maire : l'urbanisme, pour mieux servir leurs intérêts personnels.

Face à ce combat indigne, j'ai alerté les autorités compétentes en leur demandant de dissoudre le conseil municipal. Pourquoi ?

En me harcelant en permanence, les élus frondeurs espéraient que je « craquerai » et donc que je démissionnerai ; leur laissant ainsi le choix d'un nouveau Maire au sein même du conseil municipal, car je vous le rappelle, c'est le conseil municipal qui élit le Maire...

L'engagement que j'ai pris devant vous de préserver Bouzigues et mes valeurs républicaines rendent inimaginable cette option !

Il ne reste que deux possibilités.

La première, comme je leur avais déjà demandé en janvier 2024 : qu'ils démissionnent ; Ils disposent de plus du tiers des sièges en conseil municipal. S'ils démissionnent, je démissionne, et cela provoquera la dissolution afin qu'une élection totale soit provoquée pour que vous décidiez du choix de l'avenir **pour Bouzigues !**

La seconde, c'était de demander une dissolution en conseil des Ministres, ce que j'ai fait, quand il y a eu un Ministre...

Si les atteintes à la probité sont réelles et constatées, toutes les conditions réglementaires ne seraient pas encore remplies pour engager cette dissolution.

Alors quatre élus intègres mais indignés, désabusés par la situation inadmissible de notre quotidien, ont acté leur démission auprès de Monsieur le Préfet de l'Hérault.

Il s'agit d'Elodie Kerbiguet, d'Alicia Roques, de Natacha Camboulas et de Benoît Couderc. Je veux ici les remercier sincèrement. Vous connaissez leur bienveillance, leur exemplarité tout comme leur engagement pour notre Commune. Leur résilience durant ces mois de conflits aura été remarquable et je les en remercie.

J'aurai pu me joindre à eux. Mais je me suis présenté devant votre suffrage avec l'ambition de défendre notre village, de vous défendre et de défendre notre patrimoine. Jamais pour bétonner des parcelles naturelles qui appartiennent à des membres du conseil municipal.

Alors je ne peux me résoudre à laisser ces élus frondeurs poursuivre leurs intérêts personnels, sans résister. C'est un principe fondateur de mon engagement autant qu'une responsabilité morale que j'ai envers vous toutes et vous tous.

Les arrangements, les spéculations et les intérêts privés ne doivent jamais triompher sur le bien commun. Le nombre importe peu en pareil combat, seules les valeurs comptent !

Le seul pouvoir qu'ils ont, c'est le pouvoir de nuire. Alors je suis et je resterai un rempart à cela, jusqu'à ce que vous soit donnée l'opportunité de vous exprimer à travers les urnes. Vous serez les seuls juges, soyez-en assurés.

Le prochain conseil municipal sera donc déterminant, puisque le budget sera soumis au vote des conseillers municipaux.

S'il est rejeté, il sera à nouveau soumis à l'approbation de la Cour des Comptes. Qui, une nouvelle fois, démontrera que notre village est géré avec rigueur et responsabilité sous ma mandature.

Ce rejet du budget permettrait de constater un dysfonctionnement durable, condition nécessaire à la dissolution du conseil municipal.

S'il est adopté, je vous démontrerai qu'un Maire, quand il peut agir dans l'intérêt général, peut servir ses habitants envers et contre tout.

Une réalisation majeure en témoigne déjà : la baisse significative des impôts que j'ai initié. Plus de 100€ de baisse d'impôts par foyer, une mesure concrète et bienvenue dans un contexte économique difficile. D'autres actions suivront si ce budget est approuvé.

Quoi qu'il advienne, je resterai fidèle à mon engagement **pour Bouzigues**. Je le ferai parce que ce sont mes valeurs. Nous le ferons ensemble, afin que triomphent l'exemplarité le courage et, surtout, l'intérêt général.

« L'avenir n'est pas ce qui va arriver, mais ce que nous allons en faire. »

Cédric RAJA

Votre Maire

Vice-Président de Sète agglomération Méditerranée

